



## Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

[www.charte-prevention.ch](http://www.charte-prevention.ch)

Berne, le 30 janvier 2013

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE du groupe de travail interassociatif Prévention

## Etre vigilant, aborder le sujet, agir : la Charte prévention touche l'ensemble du secteur des personnes avec handicap, des soins et de l'assistance

**BERNE.** Avec la Charte prévention, le groupe de travail interassociatif Prévention a défini, après le cas H.S., dix principes faisant office de lignes directrices pratiques pour les organisations et les institutions dans le domaine des personnes avec handicap, de l'assistance et des soins, et qui contribuent à éviter de futurs abus. Le groupe de travail veut maintenant s'engager pour que les cantons adoptent ces principes dans leurs prescriptions et se prononcent pour la création d'un service commun d'examen des plaintes.

Le scandale lié au sociothérapeute H.S., qui a éclaté le 1<sup>er</sup> février 2011, a secoué l'ensemble du secteur des personnes avec handicap, de l'assistance et des soins. 12 organisations de ce secteur se sont réunies au sein du groupe de travail interassociatif Prévention et ont élaboré la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité. C'est la première fois que toutes les grandes organisations du secteur des personnes avec handicap, de l'assistance et des soins sont parvenues en si peu de temps à un consensus aussi important.

### La Charte est un signe fort et contribue à éviter les abus

Un peu plus d'une année après l'adoption de la Charte et à peine deux ans après l'éclatement du scandale H.S., le groupe de travail interassociatif constate que les dix principes définis dans la charte ont conduit à une sensibilisation notable du secteur et représentent des lignes directrices utiles et pratiques pour les organisations et les institutions du secteur. « La Charte n'est pas un tigre de papier, mais un signe fort. Elle fixe des principes pouvant et devant être appliqués au quotidien, et qui contribuent à éviter de futurs abus », a souligné Ueli Affolter, coordinateur du groupe de travail et directeur de SOCIALBERN, lors de la conférence de presse de ce jour à Berne.

Ueli Affolter a également souligné que le travail du groupe de travail ne s'arrête pas là. « La prévention demande du temps et ne devient vraiment efficace que lorsque les autorités, la police et les services sociaux tirent à la même corde et sont connectés entre eux », a-t-il déclaré. Le groupe de travail Prévention veut maintenant s'engager, entre autres, pour que les cantons reprennent dans leurs prescriptions les dix principes définis dans la charte et se prononcent pour la création d'un service commun d'examen des plaintes, dont les collaborateurs/trices seront formés dans les contacts avec les personnes avec handicap.

**agogis**  
Berufliche Bildung im Sozialbereich

autismusschweiz  
autismesuisse  
autismo Svizzera

avenir social

cerebral

CURAVIVA.CH



insieme



procap

pro infirmis

SAGB

SOCIALBERN  
Verband sozialer Institutionen Kanton Bern  
Associazione Bernoise des Institutions Sociales

cvahs



## Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

[www.charte-prevention.ch](http://www.charte-prevention.ch)

### Prendre position et être à l'écoute

Lors de la conférence de presse, Esther Gingold, membre du groupe de travail et membre de la direction de Procap Suisse, a estimé que la charte représente également un instrument de prévention adapté au travail des organisations d'entraide comme Procap. « Notre expérience avec des bénévoles montre que la charte est adaptée à la pratique et utile. » Ainsi, par exemple, tous les nouveaux guides de Procap (bénévoles) doivent présenter un extrait de leur casier judiciaire avec leur dossier de candidature.

Ces deux dernières années, elle a compris une chose, a ajouté Esther Gingold : « Si nous donnons la place qu'il convient à la problématique <Relations - limites et abus>, si nous prenons clairement position et si nous restons à l'écoute, alors on parlera aussi de cette problématique. Et lorsqu'on en parle, on est également vigilant et on parle des abus. C'est là une conséquence logique de notre travail, qui repose sur la mise en œuvre de la charte ».

### Avec la charte, la vigilance devient une chose normale dans la pratique

Kathrin Wanner, directrice des Behindertenwerke Oberemmental (BWO), a parlé de son expérience pratique et a souligné : « Dans mon institution, nous sommes confrontés quotidiennement aux thèmes <proximité et distance>, sexualité, relations de pouvoir entre personnes avec handicap et assistants ». La proximité physique dans ce travail dépend du degré d'autonomie et de handicap de la personne à assister. « Plus son handicap est important, plus son assistance requiert une grande proximité. » Kathrin Wanner se montre convaincue que la culture de l'institution représente un élément important pour empêcher les abus. « Mais nous sommes également conscients que la culture et les attitudes ne suffisent pas, à elles seules, pour éviter les abus. » Il est également important de fixer des déroulements, des exigences et des engagements, et de viser un professionnalisme élevé du personnel.

Grâce à cette charte, a relevé Kathrin Wanner, il est p.ex. devenu normal d'exiger un extrait du casier judiciaire de la part de tous les collaborateurs rémunérés ou bénévoles, de demander deux références au lieu d'une seule, d'être plus attentif à la durée des engagements lors de l'évaluation de CV et d'accorder une grande attention à la rédaction et à l'interprétation de certificats. De plus, les BWO organisent régulièrement des cours de perfectionnement pour leur personnel sur leur concept de prévention, sur la procédure en cas d'abus sexuels ou d'abus de pouvoir ainsi que sur le concept sexuel. « Mais une chose est claire : les documents et les mesures ne peuvent déployer leurs effets que s'ils sont intégrés dans le travail quotidien d'assistance et s'ils sont vécus par tous. »

Pour tout complément d'information :

- Ueli Affolter, tél. 031 939 15 30 ; mobile 079 683 68 81
- Esther Gingold, tél. 062 206 88 85 ; mobile 079 714 98 74
- Kathrin Wanner, tél. 034 409 33 33 ; mobile 079 248 96 54

Informations sur la charte : [www.charte-prevention.ch](http://www.charte-prevention.ch)

**agogis**  
Berufliche Bildung im Sozialbereich

autismusschweiz  
autismesuisse  
autismosvizzera

avenirsocial

erebral

CURAVIVA.CH



insieme



procap

pro infirmis

SAGB

SOCIALBERN  
Verband sozialer Institutionen Kanton Bern  
Association Bernoise des Institutions Sociales

cvahs